



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 8 mars 2023

8 mars-Journée internationale des droits des femmes

L'égalité entre les femmes et les hommes est une grande cause des deux quinquennats du Président de la République. La transmission de la valeur égalité entre les femmes et les hommes doit être initiée dès le plus jeune âge et à chaque étape de la vie. Chaque jour, les services de l'Etat en Occitanie et en Haute-Garonne se mobilisent pour que les stéréotypes s'estompent, et que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexiste ni violence.

À l'occasion du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a signé une **convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif en Occitanie**. Elle promeut l'égalité à tous les niveaux, dès la maternelle (voir le communiqué de presse en pièce-jointe).

L'égalité entre les femmes et les hommes, c'est aussi la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail. La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail des solidarités (DREETS) en Occitanie poursuit sa mobilisation avec le lancement d'un **programme de formation et de sensibilisation sur les violences sexuelles et sexistes au travail** (voir le communiqué de presse en pièce-jointe).

Enfin, retrouvez [en vidéo](#) le visage de femmes des services de l'Etat, qui incarnent la diversité des postes occupés par des femmes.

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, 8 mars 2023

Journée internationale des droits des femmes : signature de la convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif en Occitanie

Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, Sophie Béjean, rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier et chancelière des universités, Mostafa Fourar, recteur de l'académie de Toulouse, Florent Guhl, directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, et Nadia Bakiri, conseillère à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les violences faites aux femmes, représentant Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, ont signé la convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif.

Cette convention a pour objectif de promouvoir une approche globale de l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes, à tous les niveaux, dès la maternelle. Elle s'articule autour des axes suivants :

- développer et transmettre une culture de l'égalité et du respect mutuel,
- renforcer et poursuivre la mixité des filières et des formations,
- lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Le financement des actions sera assuré par les différentes parties selon les compétences de chacun.

Sur le plan opérationnel, cette convention sera suivie par l'élaboration de fiches-actions précisant leurs objectifs, leurs modalités de mise en œuvre et les moyens affectés, notamment pour la création d'outils et de formations.

Afin d'assurer le suivi des engagements de cette convention, les signataires effectueront un suivi périodique de l'état d'avancement des axes.

« L'égalité entre les femmes et les hommes est une grande cause des quinquennats du Président de la République. Il est primordial que la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, soit initiée dès le plus jeune âge. Cette politique publique est une condition nécessaire pour que, progressivement, les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexiste ni violence ».
Pierre André-Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne

« L'égalité filles garçons est un enjeu fort pour l'école, tant en termes de valeurs qu'en matière de parcours scolaires et d'orientation. Dans les établissements scolaires désormais, grâce aux référents égalité, à l'action des professeurs et personnels, notamment infirmiers, une large mobilisation permet de promouvoir les valeurs d'égalité filles garçons et de respect de l'autre. En matière d'orientation, avec son plan d'actions pour l'égalité filles garçons, la région académique Occitanie est résolument engagée pour réduire les stéréotypes de genre, affirmer la liberté de choix, attirer plus de filles vers les filières technologiques, scientifiques et le numérique, et contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette convention régionale sera un levier pour développer les synergies entre les services de l'État, avec les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires qui accompagnent nos actions ». Sophie Béjean, rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier et chancelière des universités

« Les inégalités de traitement entre les femmes et les hommes, même si elles sont mieux connues de tous, imprègnent toujours chaque sphère de notre société. Face à ce constat, j'ai souhaité que la Région mène une action spécifique en direction de la jeunesse afin d'accélérer la prise de conscience et le changement des comportements. Depuis 2017, ce sont ainsi plus de 200 000 jeunes que la Région sensibilise à travers l'intervention de ses partenaires associatifs, dans les lycées et les écoles régionales de la deuxième chance, grâce à son dispositif Génération Egalité. La signature de cette convention cadre propose une approche commune, Etat, Rectorat et Région, pour garantir, de la maternelle au lycée, la transmission des valeurs d'égalité et de respect mutuel, la déconstruction des stéréotypes sexistes, dans toutes les sphères de l'éducation. C'est un pas de plus que nous faisons vers la construction d'une société plus juste, égalitaire et solidaire », a déclaré Carole Delga.

Descriptif des 3 axes de la convention :

- **Comment transmettre une culture de l'égalité ?**

Le message de l'égalité doit être porté partout. Les jeunes, dès la maternelle, seront les principaux bénéficiaires de la politique d'égalité poursuivie par les signataires de cette convention. Ainsi, au quotidien, dans toutes les disciplines d'enseignement et dans toutes les situations d'apprentissage, les équipes pédagogiques et éducatives veilleront au sujet des stéréotypes liés au genre et s'attacheront à favoriser la déconstruction des idées reçues qui se forment dès la petite enfance.

- **Comment renforcer et poursuivre la mixité des filières et des formations ?**

Diffuser une culture de l'égalité dans le système éducatif, c'est aussi permettre aux élèves une plus grande liberté dans leurs choix d'orientation. Trop souvent, le choix d'orientation est davantage fondé sur des stéréotypes de sexe que sur les compétences réelles des élèves. L'école s'efforcera de lutter contre la segmentation des métiers et contribuera à un rééquilibrage, notamment grâce à une politique conjointe en faveur de l'égalité qui associe les acteurs publics ainsi que des partenaires de l'entreprise et du monde associatif.

- **Comment lutter contre les violences sexistes et sexuelles ?**

Le combat contre les violences sexistes et sexuelles constitue un enjeu de société. Les signataires s'engageront à faire de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles un élément incontournable de la politique de climat scolaire. Les établissements scolaires seront outillés pour qu'une réponse adaptée puisse être rapidement apportée à tout fait de violence sexiste (prise en charge de la victime, responsabilisation et sanction de l'auteur, sensibilisation de la classe).

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16
Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75
Margot SCHERER
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

Marion Redwitz
Directrice de la communication
04 67 91 48 03
06 10 31 51 71

Région Occitanie
Yoann Le Templier :
04 67 22 79 40 -
Port. : 06 38 30 70 83

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)

COMMUNIQUE DE PRESSE

A Toulouse, le 8 mars 2023

PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL L'ÉTAT SE MOBILISE

L'égalité professionnelle est un enjeu de justice sociale pour les femmes et les hommes et constitue la première marche d'une égalité réelle.

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes 2023, la DREETS Occitanie annonce le lancement d'un vaste **programme de formation et de sensibilisation sur les violences sexuelles et sexistes au travail** :

- **Dès cette année, 12 actions de formation d'une journée seront organisées sur l'ensemble de la région Occitanie¹, à destination des acteurs de la prévention et partenaires du plan régional santé au travail** (CARSAT, MSA, inspection du travail, médecine du travail, CCI, experts comptables, partenaires sociaux...)

Ces actions permettront d'outiller les participants afin qu'ils aient la capacité d'accompagner les chefs d'entreprise qui voudraient s'engager dans une démarche de progrès pour intégrer les violences sexuelles et sexistes au travail comme un risque professionnel à part entière.

Près de 200 participants sont attendus. Un webinaire sera ensuite proposé aux préventeurs n'ayant pu participer à ces actions.

A l'issue de ces formations chaque participant bénéficiera d'un outillage sous la forme d'un kit pratique et très opérationnel lui permettant de mettre en œuvre les acquis de la formation (fiches pratiques, trame d'enquête, diagnostic etc.) en accompagnant l'entreprise.

- **Au cours de l'année 2024, 13 demi-journées de sensibilisation au sein de chaque CCI départementale de la région Occitanie seront organisées à destination de l'ensemble des entreprises de la région quel que soit leur secteur d'activité.**

Chaque entreprise participante repartira avec un outil d'autodiagnostic et une méthodologie d'actions qui lui permettra d'intégrer les violences sexuelles et sexistes au travail (VSST) comme un risque professionnel à part entière.

Cette action s'inscrit dans le cadre du **plan régional santé au travail**, qui a identifié la **santé des femmes au travail** comme un axe prioritaire.

Ce quatrième plan régional santé au travail est piloté par la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Occitanie. Il est le fruit d'un travail collectif entre Etat, partenaires sociaux, organismes de sécurité sociale et de prévention (CARSAT, SMTI82, AISMT, PREVALY...).

¹ 2 en Haute Garonne, 2 dans l'Hérault, 1 le Gard et la Lozère, 1 dans le Lot et l'Aveyron, 1 dans l'Ariège et l'Aude, 1 dans le Tarn, 1 dans le Tarn et Garonne, 1 dans les Hautes-Pyrénées, 1 dans les Pyrénées Orientales

Il s'agit d'un outil pour améliorer la prévention des risques professionnels, qui se veut ambitieux et pragmatique.

Le choix de travailler sur la **santé des femmes au travail** repose sur le constat factuel d'indicateurs défavorables (accident du travail, inaptitudes...). Ainsi, par exemple :

- les accidents du travail sont en nette augmentation pour les femmes alors qu'ils ont fortement baissé pour les hommes ;
- les femmes sont deux fois plus exposées aux risques de troubles musculo-squelettiques que les hommes.

Les violences sexuelles et sexistes au travail (VSST) font partie des risques psycho-sociaux (RPS) identifiés comme prioritaires. Plusieurs enquêtes et rapports nationaux le rappellent : ainsi le rapport du Haut conseil à l'égalité sur l'état du sexisme en France (2023) fait le constat d'une banalisation du sexisme, et d'une aggravation de ses manifestations les plus violentes.

Dans le cadre d'une dotation exceptionnelle, **l'action « intégrer les VSST comme un risque professionnel à part entière » va bénéficier en Occitanie d'un accompagnement à hauteur de près de 85 000 euros.**

Cette action innovante va permettre de répondre aux objectifs suivants :

- o Aider à la prise de conscience des enjeux liés à la santé au travail des femmes et particulièrement à la prévention des violences sexuelles et sexistes au travail ;
- o Se doter d'un langage partagé ;
- o Sensibiliser, former, outiller les acteurs de la prévention et créer un réseau local permettant de répondre aux sollicitations des entreprises ;
- o Montrer la mobilisation nécessaire de l'employeur pour prévenir les violences sexuelles et sexistes au travail ;
- o Favoriser au sein de l'entreprise la libération de la parole ;
- o Former au repérage des violences sexuelles et sexistes au travail ;
- o Accompagner à l'auto-évaluation pour aller plus loin avec son acteur de prévention ;
- o Permettre à l'entreprise de bien repérer quelle structure peut l'accompagner pour des actions de prévention organisationnelle : travailler ces violences en tant que risques professionnels comme les autres, à partir du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Plus généralement, cette action s'inscrit dans l'objectif de rendre effective l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Celle-ci implique le respect de plusieurs principes par l'employeur :

- Interdictions des **discriminations en matière d'embauche,**
- Absence de différenciation en matière de **rémunération** et de **déroulement de carrière,**
- Obligations vis-à-vis des **représentants du personnel** (mise à disposition d'informations relatives à l'égalité professionnelle dans la base de données économiques et sociales, négociation),

- Information des **salariés et candidats à l'embauche** et mise en place de mesures de **prévention du harcèlement sexuel** dans l'entreprise.
- Des **recours et sanctions civiles et pénales** sont prévus en cas de non-respect de l'égalité femmes-hommes.

Les **entreprises d'au moins 50 salariés** doivent être couvertes par un **accord sur l'égalité professionnelle** ou à défaut un **plan d'action relatif à l'égalité professionnelle**, qui doivent notamment permettre de **supprimer les écarts de rémunération** constatés entre les femmes et les hommes. A défaut, elles peuvent faire l'objet d'une pénalité prévue par le code du travail.

Annuellement, elles doivent publier l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le système d'inspection du travail s'assure, dans le cadre de son plan régional d'actions, de la bonne mise en œuvre de ces dispositions légales.

Lien : <http://www.prst-occitanie.fr>

CONTACTS PRESSE

service-presse@occitanie.gouv.fr

DREETS
Christine LEMOAL
06 29 85 54 40
dreets-oc.communication@dreets.gouv.fr

  @prefetoccitanie
www.haute-garonne.gouv.fr/communiques